

Sortie de crise : les pistes des économistes

Un comité d'experts mandaté par Macron plaide pour la taxe carbone et une réforme des droits de succession

Après la sortie de la crise sanitaire, se projeter. Trois jours après le premier tour d'élections régionales aux airs de camouflet pour son parti, et juste avant de recevoir Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, venue annoncer le feu vert de Bruxelles au financement d'une partie du plan de relance français, le chef de l'Etat s'est vu remettre, mercredi 23 juin, un rapport sur « les grands défis économiques » du pays.

Rédigé sous la houlette d'Olivier Blanchard, ancien chef économiste du Fonds monétaire international (FMI) et professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), et de Jean Tirole, prix Nobel d'économie 2014 et professeur à l'école d'économie de Toulouse, ce document de plus de 500 pages présente des recommandations sur trois thèmes : le changement climatique, la réduction des inégalités et l'adaptation au vieillissement de la population.

Après celui de la commission Arthuis sur la dette, à la mi-mars, puis celui de la Cour des comptes sur les finances publiques, le 15 juin, ce rapport est le dernier d'une série de travaux d'experts économiques dont Emmanuel Macron a souhaité se prévaloir au moment d'entamer la dernière année de son quinquennat.



Emmanuel Macron reçoit le rapport rédigé sous la houlette des économistes Olivier Blanchard (à gauche) et Jean Tirole, à l'Elysée, le 23 juin.

JEAN-CLAUDE COUTASSE POUR « LE MONDE »

« Procrastination politique »

Difficile, toutefois, de dire ce que le chef de l'Etat pourrait en conserver concrètement. A la fois car la tonalité du rapport demeure nettement académique, et parce que l'Elysée se montre particulièrement peu disert sur ce qu'il en adviendra, se contentant de saluer « une contribution importante au débat public ». « Ce n'est pas du tout le rapport Attali [remis à Nicolas Sarkozy en 2008], qui livrait des conclusions prêtes à l'emploi. Là, on parle de dogme économique », justifie-t-on.

« Sur nos trois sujets d'étude, les effets de la procrastination politique sont différés dans le temps, ce qui permet d'éviter les mesures qui fâchent, comme un prix suffisant pour le carbone, ou l'augmentation de l'âge de la retraite », indique pour sa part M. Tirole, qui précise l'importance de « réfléchir à l'acceptabilité des réformes ».

Composée de vingt-six économistes internationaux, la commission réunit à la fois des Français comme Jean Pisani-Ferry et Philippe Aghion, qui inspirèrent le programme économique d'En Marche ! en 2017, ou Laurence Boone, chef économiste de l'Organisation de coopération et de dé-

veloppement économiques (OCDE) et ancienne conseillère de François Hollande. Mais aussi l'américain Larry Summers, secrétaire au Trésor sous Bill Clinton, ou Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008, classé à gauche.

Installée en mai 2020, au sortir du premier confinement, la commission devait initialement livrer ses recommandations en fin d'année dernière, mais la rechute sanitaire et les reconfinements qui ont suivi en ont décidé autrement.

Le rapport se veut large et prospectif, car « les difficultés structurelles antérieures au Covid-19 sont toujours là et ont même souvent été aggravées par la pandémie ». Toutefois, les experts ne livrent guère de propositions innovantes ou hétérodoxes, ni aucun chiffre précis.

Renforcer l'égalité des chances

Côté transition écologique, ils plaident pour une taxe carbone élargie au logement et aux transports, dont « tout ou partie » des recettes serait alloué aux ménages modestes, potentiels perdants du système. Au chapitre des inégalités, les auteurs insistent sur la nécessité de renforcer l'égalité des chan-

Au sujet de la réforme des retraites, la commission conseille de reprendre la version « à points » de 2020

ces – thème cher au candidat Macron dans son programme de 2017 –, et de lutter contre la faible mobilité sociale en France, afin de permettre l'accès à des emplois de qualité. « Sur l'éducation, il faut mettre de l'argent et être prêt à dépenser plus [pour les moins favorisés] », estime M. Blanchard, qui rappelle la nécessité de développer la formation professionnelle et l'apprentissage et de mieux articuler le travail de Pôle emploi avec les besoins des entreprises.

Le rapport soutient la taxation minimale des multinationales actuellement en discussion à l'OCDE, au nom d'une « imposition plus juste ». Il laisse, en revanche, de côté le débat autour de la taxation

des plus aisés. « Un impôt de solidarité, exceptionnel, n'est pas impensable », glisse toutefois Olivier Blanchard.

La commission se prononce en faveur d'une réforme de la taxation des successions et donations. Rouvert en vain en début de quinquennat par la majorité parlementaire, plébiscité par les économistes au nom de la lutte contre les inégalités de naissance, ce dossier très inflammable car largement impopulaire – y compris dans les milieux modestes – avait été chaque fois refermé par le chef de l'Etat au nom du ras-le-bol fiscal.

« Nous proposons un système fondé sur les bénéficiaires : une taxe à taux croissants sur tous les montants cumulés reçus par une personne (donations, héritages...) au cours de sa vie. Et ce, avec un abattement élevé, afin de permettre à la classe moyenne de transmettre un patrimoine à ses enfants en franchise d'impôts », détaille Stefanie Stantcheva, professeure à Harvard et membre de la commission. Elle déplore un système actuel « à très courte vue. En répartissant les transferts au cours d'une vie, les contribuables les plus aisés peuvent largement échapper à l'impôt [en

restant sous les seuils imposables] ». Les revenus d'une telle réforme seraient « alloués explicitement à l'aide aux jeunes défavorisés », précise M. Blanchard.

Le rapport critique aussi les exonérations d'impôts dont bénéficie la transmission de l'assurance-vie, et questionne le principe des niches fiscales en général.

Prendre en compte la pénibilité

Enfin, au chapitre vieillissement, le rapport fait une large place au sujet des retraites, actuellement en débat au sein de l'exécutif.

Il critique le système actuel, « complexe et incompréhensible », et plaide pour un régime unifié et plus juste. L'idée des auteurs : repartir de la version 2020, « à points », de la réforme, issue du rapport Delevoye qui instaurait un « âge d'équilibre » pour le départ à la retraite et repoussait de 62 à 64 ans les départs à taux plein.

Mais la commission suggère d'indexer les pensions sur les salaires, plutôt que sur les prix et de rendre le système à points plus lisible. Elle propose aussi d'élargir la fenêtre possible de départ à taux plein, afin que les seniors puissent travailler plus longtemps s'ils le

souhaitent. Elle recommande, enfin, de prendre en compte la pénibilité, les faibles rémunérations et les carrières incomplètes, à l'aide d'un système de « points gratuits ». En tout état de cause, ouvrir un tel chantier serait « impossible avant les élections », tranche l'économiste Axel Börsch-Supan, directeur de l'institut Max-Planck de Munich. « Une réforme des retraites, ça se prépare. Ce n'est pas un processus rapide. »

Côté finances publiques, en effet, « il n'y a pas de crise de la dette », soutient Olivier Blanchard, pour qui « si l'on fait des investissements qui augmentent la croissance, on peut se permettre de faire gonfler l'endettement ». « Soyons réalistes : même avec de l'austérité budgétaire, on ne ferait reculer la dette publique que de 120 % à 115 % du PIB [produit intérieur brut] en un quinquennat. Le jeu n'en vaut pas la chandelle », tranche-t-il.

« Il faut faire attention aux perdants des réformes », insiste de son côté Jean Tirole. Autant de remarques en forme d'avertissement pour le chef de l'Etat, à dix mois d'un scrutin présidentiel très incertain. ■

AUDREY TONNELIER

Le déficit de la Sécurité sociale toujours grevé par le Covid en 2021

Le régime général et le fonds de solidarité vieillesse afficheraient un solde négatif légèrement supérieur à 38 milliards d'euros

Malgré le rebond de l'activité économique, le déficit de la Sécurité sociale en 2021 pourrait rester pratiquement au même niveau que l'année dernière : -38,4 milliards d'euros dans le premier cas, contre -38,7 milliards dans le second, si l'on prend en considération le régime général et le fonds de solidarité vieillesse. C'est l'un des enseignements du rapport qui devait être présenté, jeudi 24 juin, aux membres de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Le déséquilibre financier qui est anticipé pour l'exercice en cours s'avère plus important que dans les prévisions faites par la loi de financement de la Sécurité sociale

pour 2021. Adoptée à l'automne 2020, celle-ci tablait alors sur un trou de -35,8 milliards d'euros pour cette année. Une telle « dégradation » résulte principalement d'un surcroît de dépenses lié aux actions « pour faire face à la crise sanitaire » : troisième vague épidémique qui a mis sous tension le système de santé, prise en charge des tests, lancement de la campagne de vaccination...

« Des charges très élevées »

L'essentiel du déficit du régime général serait, de nouveau, imputable à l'Assurance-maladie : -31 milliards d'euros, soit 600 millions de plus par rapport aux pertes, déjà historiques, de 2020. Dans

cette branche, « les charges (...) demeurent très élevées », en raison de la lutte contre le Covid-19, bien sûr, mais aussi du fait de la montée en puissance des mesures arbitrées dans le cadre du Ségur de la santé pour revaloriser les rémunérations et les carrières des personnels.

De son côté, l'assurance-vieillesse verrait, elle aussi, ses résultats se détériorer de 700 millions, en passant à -4,4 milliards cette année, mais il faut signaler qu'elle avait perçu en 2020 un transfert exceptionnel de 5 milliards d'euros, de la part du fonds de réserves de retraites, ce qui lui avait permis d'enjoliver ses comptes. Les branches famille et

accidents du travail-maladies professionnelles renoueraient avec les excédents, tandis que la nouvelle branche autonomie serait dans le rouge, à hauteur de -1,2 milliard.

« Incertitudes importantes »

De telles projections doivent toutefois être maniées avec prudence, compte tenu des « incertitudes importantes » qui pèsent sur la « situation économique », comme le rappelle le rapport.

Pour Jacques Battistoni, président du syndicat de médecins MG France, « ces déficits ne doivent pas nous empêcher d'investir afin d'améliorer l'accès aux soins, grâce notamment à une meilleure orga-

Une telle « dégradation » résulte d'un surcroît de dépenses lié aux actions « pour faire face à la crise sanitaire »

nisation des soins primaires » (médecine générale, infirmières exerçant en libéral, pharmaciens, kinésithérapeutes...).

Les finances de la « Sécu » sont, certes, « fortement dégradées sur

deux années de suite, mais c'est l'effet de l'effort collectif au travers du « quoi qu'il en coûte » qui a dû être poursuivi en 2021 », enchaîne Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. A ses yeux, les déséquilibres budgétaires de notre Etat-providence soulèvent « la question du traitement de la dette Covid » : « Il ne serait pas logique de « plomber » les comptes sociaux en leur affectant une dette dont l'origine leur est étrangère », souligne-t-il, en faisant allusion aux pertes de recettes consécutives à des décisions des pouvoirs publics (report et exonérations de cotisations sociales, etc.). ■

BERTRAND BISSUEL